



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Service Eau et Environnement
Unité Ressource en Eau et Milieux Aquatiques
Courriel : ddt-rema@sarthe.gouv.fr

Dérogations à l'arrêté sécheresse du 09/11/2022

Un arrêté préfectoral plaçant certains bassins hydrographiques sous le régime de limitation ou suspension temporaire des usages de l'eau a été pris **en date du 09/11/2022**.

Aucun bassin n'est en situation de crise, toutefois des restrictions perdurent sur les bassins en situation d'alerte :

- Vaudelle-Merdereau-Orthe
- Orne saosnoise
- Anille-Veuve-Tusson
- Argance

Une demande de dérogation à ces mesures restrictives a été reçue et instruite comme le prévoit l'arrêté cadre sécheresse du 30/06/2020.

Demandes de dérogations pour l'irrigation des cultures

Aucune demande de dérogation agricole n'a été déposée.

Demandes de dérogations pour d'autres usages : arrosage d'espaces verts, de terrains de foot, golfs, hippodromes, stations de lavage ; travaux en cours d'eau...

Une demande a été accordée pour le lavage de voitures.

Cette mesure exceptionnelle avait une durée de validité d'une semaine.

Pour le Préfet, par délégation
Le directeur départemental des territoires

Bernard MEYZIE

19, Bd Paixhans – CS 10013
72042 LE MANS CEDEX 9
Tél : 02 72 16 41 07
Mél : ddt@sarthe.gouv.fr

Horaires d'ouverture : 9h00 12h00 / 13h30 16h30